

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2014

---

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CD32

présenté par  
M. Chanteguet

-----

### ARTICLE 25

1. Avant le premier alinéa, insérer l'alinéa suivant :

« À la section 3 du chapitre III du titre IV du livre IV de la cinquième partie du code des transports , telle qu'elle résulte de l'article 24, il est inséré un article L. 5443-8 ainsi rédigé : ».

2. En conséquence, au début du premier alinéa, insérer la référence :

« Art. L. 5443-8.- ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de codification de l'article.